



## Sécurité électrique

# Les habilitations électriques

## Recyclage

 **PUBLIC** ▶ Toute personne préalablement formée à la sécurité en matière d'électricité et habilitée en basse et/ou haute tension  
Pré-requis : Formation initiale à l'habilitation

Pour l'heure, les nouveaux indices sont en cours d'élaboration

 **OBJECTIFS** ▶ Les organismes de prévention (CRAM, INRS) le préconisent tous les 3 ans  
Rappeler les points fondamentaux et mise à jour des connaissances  
Définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés  
Permettre aux personnes concernée d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation mis hors tension

 **DURÉE**  
1 jour



 **CONTENU**

### Rappels

- Domaines de tension
- Distances de sécurité par rapport aux pièces actives
- Statistiques des accidents du travail
- Mécanismes des électrisations
  - Contact direct, indirect
  - Exemples d'accidents réels
  - Conditions pour subir une électrisation
  - Diverses façons d'être électrisé
- Le court-circuit
- Effets physiopathologiques
- Habilitation
- Le surveillant de sécurité en matière d'électricité
- Obligations de l'employeur
- Protection contre les contacts directs
- Equipement de Protection Individuelle (EPI)
- Utilisation de matériels ou d'équipements

### Mise à jour des connaissances

- Nouveaux textes réglementaires
- Nouvelles normes
- Nouveaux matériels et équipements utilisés
- Nouveaux documents écrits
- Entreprises utilisatrices, entreprises extérieures

### Incidents ou accidents

- Incendie d'origine électrique
- Enceintes confinées et/ou exigües

### Difficultés rencontrées par les stagiaires

### Responsabilité, rôle et niveau d'intervention de chacun

### Contrôle de connaissances

La CRAM recommande un recyclage d'une journée, tous les 3 ans pour le personnel habilité en activité. Cette durée n'est pas modifiée du fait du changement de la réglementation ! Les indices d'habilitation de vos salariés, seront révisés selon l'UTE C 18510 version 2009 lors du recyclage normalement planifié.

*Pour plus d'informations, se référer à la page 112*



#### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets étudiés  
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues  
Remise de documents concernant les divers thèmes traités

#### VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur de maintenir ou de redéterminer le niveau d'habilitation de son personnel

#### RECUEIL

Remise aux participants d'un carnet de prescriptions de sécurité d'ordre électrique

#### SERVICE INFOS

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86  
www.afpi-bretagne.com